



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 septembre 2014  
(OR. en)

12256/14

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2014/0023 (NLE)

---

---

AVIATION 154  
CDN 8  
RELEX 651

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**relative à la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres,  
d'un protocole modifiant l'accord sur le transport aérien  
entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres  
pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 100, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a),

vu l'acte d'adhésion de la Croatie, et notamment son article 6, paragraphe 2, deuxième alinéa,

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Approbation du ... (non encore parue au Journal Officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision 2014/.../EU du Conseil<sup>1\*</sup>, le protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres<sup>2</sup> pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie (ci-après dénommé "protocole") a été signé, sous réserve de sa conclusion.
- (2) Il y a lieu d'approuver le protocole,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du ... relative à la signature, au nom de l'Union et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie (JO L [...] du [...], p. [...]).

\* JO: insérer les références du st12254/14

<sup>2</sup> Le texte de l'accord est publié au JO L 207 du 6.8.2010, p. 32.

### *Article premier*

Le protocole modifiant l'accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie est approuvé au nom de l'Union et de ses États membres.

Le texte du protocole est joint à la présente décision \*.

### *Article 2*

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à procéder, au nom de l'Union et de ses États membres, au dépôt de l'instrument d'approbation prévu à l'article 3 du protocole<sup>1</sup>.

### *Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---

\* Voir: st 12255/14

<sup>1</sup> La date d'entrée en vigueur du protocole sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.